



Procès-verbal N°11
Réunion du 21 mars 2019

Animateur : M. CARRETO A.

Présents : Mme POLICON M.-Th., MM. LEFEUVRE L., CHONCHON R., JABRI Y., COUFFIN M., LEGUYADER J., SAINT ALBIN M., MAGGI J.P. (CD), FOLTIER B. (CDA)

Assiste : M. EISENAUEUR W. (UNAF)

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission :

- Maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent non excusé
- Si absence non excusée des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

RAPPEL

ATTENTION !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football
15 jours au minimum avant la date du match.

Retour sur l'ensemble des rencontres « sensible » : R.A.S.

FINALES DISTRICT DU VAL DE MARNE

La CDPME

-Souhaite présenter à la personne en charge de l'organisation des Finales du District du Val de Marne de Football, certaines préconisations pour un bon déroulement des rencontres.

-Prendra contact avec la personne en charge de l'organisation.

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.